



EN BREF

LES SYNDICATS VEULENT DES GARANTIES

CEVA (I) Dans une lettre envoyée jeudi au Comité de pilotage du Ceva, les syndicats Unia, SIT et Syna demandent la mise en place d'un fonds social pour les travaux du gros œuvre et du second œuvre, l'introduction d'une clause de responsabilité solidaire dans les contrats CFF, ainsi que des discussions concernant la santé et la sécurité au travail. S'ils ne sont pas entendus, les syndicats se retireront de la cellule d'accompagnement tripartite des travaux du Ceva à laquelle ils participent aux côtés des représentants patronaux et de l'Etat qui ont défendu une position commune dans ce sens. «Les autorités ont voulu faire du Ceva un chantier exemplaire», déclare Lionel Roche, syndicaliste d'Unia, qui entend les prendre au mot. «Avec l'adjudication des travaux du second œuvre, dès la fin de l'année, les risques de sous-traitance abusive et de non respect des conventions collectives vont augmenter», prévient-il. Et d'annoncer une assemblée générale des travailleurs du Ceva, le 8 mars prochain à l'UOG. CPR

L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT RÉOUVERTE EN AVANCE

CEVA (II) Fermées à cause des travaux du CEVA, les deux voies de l'autoroute en direction de Perly (GE) à la hauteur du Bachet seront rendues à la circulation dès le 16 février, soit deux semaines plus tôt que prévu. Une nouvelle étape de travaux débutera dès le lendemain sous la route de Saint-Julien. Les voies étaient fermées depuis septembre dernier pour couler la dalle de couverture de la future halte Carouge-Bachet, a indiqué hier la direction de projet CEVA. ATS

FILM ET DÉBAT SUR DES MANIFESTANTS ANTI-DAVOS

PROJECTION, GENÈVE L'association culturelle La Comète invite à la projection du documentaire *Davos Express* ce soir à Industrie 11. La séance a lieu à 20h30, précédée d'une introduction surprise et suivie d'une discussion en présence des réalisateurs. Réalisé en 2003 par Vania Paratte et Frank Preiswerk, *Davos Express*, documentaire de 40 minutes, suit le voyage de Genève à Landquart (Grisons) de manifestants tentant d'atteindre Davos pour s'opposer au Forum économique mondial.

MOP

Sa soir rue de l'Industrie 11, portes 19h, repas prix libre 19h30, film à 20h30, et à 22h30 discussion, www.lacomete.ch

LA COMMISSION DES FINANCES À JEUN

VILLE DE GENÈVE Depuis mardi dernier, les quinze membres de la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève sont privés d'alcool pendant leurs séances. Le président de cette commission a décidé de supprimer le vin lors des repas pour éviter d'échauffer davantage les esprits. «Les insultes fusent et les séances sont de plus en plus difficiles à tenir alors que nous devons voter sur des sommes importantes», a expliqué hier Alberto Velasco, revenant sur une information de la *Tribune de Genève*. «Avec le vin, c'est pire», poursuit le conseiller municipal socialiste. ATS



A Lausanne, le coût total des déprédations du domaine public avoisine les 600 000 francs par an. Photo prétexte. INTERFOTO

Lausanne ne systématisera pas les travaux d'intérêt général

JUSTICE • La municipalité n'entend pas généraliser le principe des conciliations extrajudiciaires pour les mineurs auteurs de déprédations.

ARNAUD CREVOISIER

Depuis 2007, les dommages à la propriété publique causés par des mineurs n'aboutissent plus forcément à une sanction pénale. Selon le principe de la conciliation extrajudiciaire, les ados pincés pour dégradation volontaire des édifices publics ou du mobilier urbain peuvent en effet demander le retrait de la plainte de la commune, sur la base d'une solution négociée. La contrepartie consiste alors à proposer un travail d'intérêt général au sein des services municipaux pour «rembourser» les dégâts. Par exemple, des tâches de nettoyage.

A Lausanne, où le coût total des déprédations du domaine public avoisine les 600 000 francs par an (dont la moitié pour les seuls bâtiments scolaires), la Ville accepte au cas par cas cette forme de réparation, mais s'oppose à en généraliser l'application. Dans un rapport publié hier, la municipalité s'en explique: en regard du nombre de délits commis, «il est impensable d'offrir systématiquement la possibilité d'accomplir des

prestations de travail, car le personnel communal serait beaucoup trop sollicité». La disponibilité des employés municipaux n'est toutefois pas le seul motif. C'est qu'au sein des administrations concernées (parcs et domaines, écoles), on ne se bouscule pas pour assurer l'encadrement des jeunes, alors que les prestations réalisées jusqu'ici «ont plutôt constitué des pertes que des apports», comme l'écrit la municipalité.

«Il y a un enthousiasme marginal des services», ironise Daniel Bréaz. «Ils considèrent qu'en faisant des travaux d'utilité publique, le rendement sera, pour la grande majorité des personnes, proche de zéro et que c'est juste des coûts et du temps perdus. Imposer la conciliation extrajudiciaire dans ces conditions n'est pas adéquat», estime le syndic.

Au cas par cas

Municipal de la jeunesse et des écoles, Oscar Tosato dresse le même constat. «C'est comme pour l'apprentissage, compare-t-il. Je ne peux pas imposer

à toutes mes unités de prendre un apprenti, tout simplement parce que certains employés ne veulent pas faire d'encadrement, par manque de compétences, d'envie ou de forces pour le faire.» L'édile socialiste observe aussi que dans son dicastère, «la généralisation impliquerait la mise en place d'un service énorme par rapport à la prestation qu'on peut proposer et aux résultats qu'on peut attendre».

Plutôt que de créer «une usine à gaz administrative», Oscar Tosato défend la poursuite d'une approche au cas par cas permettant d'apporter des réponses individualisées en fonction de l'âge de l'auteur du délit et de sa situation. Le fait qu'il soit ou non au bénéfice de mesures éducatives entre aussi en ligne de compte. Cependant, les demandes de conciliation sont d'abord évaluées selon la gravité de l'acte. «Très souvent, il s'agit de dégâts importants: des qu'ils dépassent quelques milliers de francs, nous essayons de récupérer une partie de la somme», explique le municipal.

Si la possibilité d'accomplir des travaux d'utilité publique reste conditionnée à l'appréciation de ses services, Oscar Tosato précise que «chaque fois qu'un jeune fera une demande de conciliation, nous le recevrons pour tenter de mettre en place quelque chose».

Entretien du camping

Lausanne n'est pas la seule commune à pratiquer les conciliations extrajudiciaires au compte-goutte. A Yverdon, des tâches d'intérêt général telles que l'entretien du camping ou de la caserne ont été introduites il y a un an environ. Mais les services de la ville ne peuvent organiser l'encadrement que pour quelques jeunes à la fois, relève le municipal de police, Jean-Daniel Carrard. «Je crois que nous sommes tous confrontés à la même problématique. Il y a quelques années, le Tribunal des mineurs était déjà saisi de 4000 à 5000 dossiers par an. Si les communes devaient solutionner l'intégralité des problèmes par ce biais-là, ce serait juste impossible», conclut l'élu PLR. I

L'offre accrue n'a pas dopé la fréquentation

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS • Avec le nouveau réseau, la clientèle a stagné. Mais les responsables insistent sur le succès des trams et la fidélisation de la clientèle.

RACHAD ARMANIOS

Malgré une offre renforcée, la clientèle a toutefois stagné. Mais elle s'est fidélisée. Hier, un bilan du nouveau réseau de transports publics genevois (TPG), un peu plus d'un an après sa mise en place, présente une situation en demi-teinte, même si ses responsables ont insisté sur le fait qu'il est aujourd'hui «plus fiable et les usagers plus nombreux sur les lignes de tramway». L'ouverture dès avril de deux nouvelles lignes de bus a aussi été présentée.

Si la hausse de fréquentation des trams est mise en avant (+6,3% sur l'axe Carouge-Acacias et +5,3% sur l'axe de Chêne), point de chiffres sur la fréquentation globale, car les pointages ne sont pas encore disponibles. Philippe Anhorn, porte-parole des TPG, reconnaît toutefois une stagnation du nombre d'usagers entre 2011 et 2012. Et ce alors que l'extension de l'offre avait fait espérer une importante hausse, ajoute-t-il.

Explications: «On commence à avoir atteint le niveau de l'offre nécessaire, le rattrapage du retard s'opère.»

Ou serait-ce que la qualité du réseau ne suit pas? «Les clients l'ont clairement boudé les trois premiers mois de 2012, en raison d'énormes problèmes de fonctionnement, mais les choses se sont rééquilibrées.» «Après une année 2012 record, le nombre des réclamations signe un retour à la normale», étaye Roland Bonzon, directeur général des TPG. Même analyse du côté des indicateurs de la fiabilité du réseau: les retards et voyages manqués sont en baisse de près de 50% entre le changement d'horaire de décembre 2012 et celui de décembre 2011. Si entre 10% et 16% d'usagers (vers Carouge et vers les Trois-Chênes) y ont perdu en qualité, le reste a gagné au change, résume M. Anhorn.

La hausse des recettes (+5,7% entre 2011 et 2012) pourrait faire croire à celle du

nombre de clients. Ce serait oublier que les prix ont aussi augmenté. On observe une fidélisation de la clientèle, au vu du glissement des recettes dues aux tickets uniques (-1,6%) vers les abonnements (+9,4%).

Pour la cheffe de la Mobilité, Michèle Künzler, le bilan est positif: un peu plus d'une année après la difficile mise en place du réseau, «les mesures d'améliorations continues portent leurs fruits». Parmi elles, le renforcement des cadences des trams ou l'extension de l'heure de pointe jusqu'à 20h.

Les deux futures lignes présentées hier doivent, elles, atténuer l'impact de la suppression de plusieurs lignes de trams il y a un an. La ligne 61 reliera la gare d'Annamasse (F) à celle de Cornavin, tous les jours, en quarante minutes environ. Le bus passera par Moillesulaz, Chêne-Bourg et Malagnou. La ligne 27, quant à elle, reliera le Rondeau de Carouge à Cornavin en une vingtaine de minutes. AVEC ATS

GENÈVE/COUR DES COMPTES

Des pistes pour améliorer les Plans localisés de quartier

A Genève, la Cour des comptes a passé au crible les processus liés à la construction de logements collectifs neufs. L'audit, qui ne révèle aucune irrégularité, dégage des pistes pour améliorer l'élaboration des Plans localisés de quartier (PLQ) et ainsi construire plus vite. Le manque de concertation au début de l'établissement d'un PLQ peut ralentir le système, selon le magistrat suppléant Marco Ziegler. Le rapport de la Cour des comptes rendu public hier recommande d'impliquer davantage en amont les acteurs concernés, tels que les propriétaires fonciers et les communes. Il s'agit d'un audit effectué sur la base d'une auto-saisine de la Cour.

Le bât blesse aussi au niveau du contenu des PLQ. «La matière est trop riche», explique M. Ziegler. On dessine quasiment déjà l'immeuble en intégrant des aspects architecturaux qui ne sont pas exigés par la loi, ajoute-t-il. Cette abondance de détails fige trop tôt l'organisation d'un quartier. Sans compter qu'à ce stade, la position des propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre du PLQ n'est pas assez prise en compte. Selon M. Ziegler, cette lacune peut générer des oppositions par la suite débouchant sur des retards. En moyenne, il faut compter deux ans et demi pour élaborer un PLQ et six mois pour décrocher une autorisation de construire.

La Cour des comptes a aussi examiné la manière dont sont délivrées les autorisations de construire. Son constat est clair: l'administration consacre trop de ressources pour traiter des demandes concernant des travaux de peu d'importance, comme la construction de piscines et de vérandas. Sur 3200 dossiers instruits par année, 1600 sont de moindre importance.

Au final, le rapport présente 17 recommandations pour améliorer les procédures. Elles vont du contenu du PLQ jusqu'à la simplification des multiples bases légales. Le Département de l'urbanisme (DU), qui a changé de pilote alors que l'audit était en cours, a accepté toutes ces recommandations. ATS

LE PS À LA RESCOURSSE DE RÉMY PAGANI

Le Parti socialiste genevois vient de déposer un projet de loi relatif à la présence ou non d'un magistrat de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG. Rappelons que lors de l'homérique débat sur la nomination d'un frontalière à la tête de la régie publique, un amendement libéral introduit de manière subreptice avait banni le maire de la Ville de Genève de cet organe. Le magistrat concerné, Remy Pagani, ayant refusé de se plier à l'ukase, il est aujourd'hui carrément menacé de révocation par le canton. Le projet de loi PS propose un retour à la situation antérieure à la nouvelle loi. A savoir, laisser la Ville libre de son choix. «Je ne suis pas forcément acquis à l'idée que ce soit un magistrat municipal qui doive occuper ce siège, explique Roger Deney, auteur de la loi, mais je pense que c'est à la Ville de régler cette question.» PBH